

Résumé

Programme de baccalauréat en enseignement professionnel

Novembre 2019

Description sommaire du programme

Placé sous la responsabilité du Département de pédagogie de la Faculté d'éducation, le programme de Baccalauréat en enseignement professionnel compte 120 crédits. Il conduit au grade de bachelière ou bachelier en éducation, B.Éd., et vise à former les enseignantes et les enseignants des métiers au secondaire professionnel.

Le Baccalauréat en enseignement professionnel de l'Université de Sherbrooke s'adresse à la fois à celles et ceux qui enseignent déjà un métier au sein d'un établissement de formation professionnelle et aux personnes qui aspirent à enseigner le métier qu'ils pratiquent. Dans les faits, 5 % des étudiantes et étudiants du BEP exercent encore leur métier tandis que 95 % d'entre eux occupent déjà un poste d'enseignante ou d'enseignant dans un établissement de formation professionnelle, où ils ont été recrutés sur la base de leur expertise de métier (Balleux, 2003; Balleux et Loignon, 2004; Balleux, 2006a, Deschenaux et Roussel, 2008). C'est donc l'ensemble des étudiantes et étudiants du programme qui travaillent à temps plein en même temps qu'ils suivent leur formation universitaire. Ces étudiantes et étudiants sont issus de plus de 150 métiers différents répartis dans 21 secteurs de formation.

Recrutés et embauchés dans l'urgence, ce n'est qu'une fois en poste que les enseignantes et enseignants de ce secteur amorcent leur formation universitaire afin de se conformer aux exigences de leur employeur et aux dispositions prévues au Règlement sur les autorisations d'enseigner. Les entrées en formation dans ce programme sont donc largement tributaires des entrées en enseignement dans ce secteur.

En raison de cette obligation de formation, c'est souvent bien malgré eux que plusieurs retournent sur les bancs d'école, davantage motivés par leur désir de transmettre leur savoir de métier ou d'améliorer leurs conditions de travail que par la volonté d'entreprendre des études universitaires (Balleux, 2006b; Deschenaux et Roussel, 2008, 2010).

Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en enseignement professionnel respecte la démarche normalement attendue selon l'ancien processus d'évaluation périodique qui avait cours avant décembre 2015.

La composition du comité d'évaluation de programmes (CEP) est conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes*. Les personnes suivantes constituaient le comité lors du dépôt du rapport prédiagnostique en septembre 2013.

Nom	Rôle dans le programme, responsabilité au sein du CÉP
Claudia Gagnon	Professeure, responsable du programme, BEP
Chantale Beaucher	Professeure, BEP
Vincent Brochu	Étudiant, BEP
Jean-François Desbiens	Professeur, Faculté d'éducation physique et sportive
Hugues Desrochers	Chargé de cours, BEP
Anne Rousseau	Conseillère pédagogique, BEP
Frédéric Saussez	Professeur, BEP

Les personnes suivantes constituaient le comité lors du dépôt du dossier dans les instances en février 2018.

Nom	Rôle dans le programme, responsabilité au sein du CÉP
Chantale Beaucher	Professeur, responsable du programme, BEP
Vincent Brochu	Étudiant, BEP
Jean-François Desbiens	Professeur, Faculté des sciences de l'activité physique
Hugues Desrochers	Chargé de cours, BEP
Otilia Holgado	Professeure, BEP
Élisabeth Mazalon	Professeure, BEP
Anne Rousseau	Conseillère pédagogique, BEP
Frédéric Saussez	Professeur, BEP
Marc Tardif	Professeur, BEP

Contexte

La formation des enseignantes et des enseignants du secteur professionnel au Québec telle qu'on la connaît présentement est relativement récente. Elle s'inscrit dans une démarche de valorisation de la formation professionnelle amorcée dans les années 1980 et dans une perspective de professionnalisation du personnel enseignant. Les paragraphes qui suivent présentent un bref historique du programme actuel de formation des enseignantes et enseignants de la formation professionnelle à l'Université de Sherbrooke.

Avant la réforme de 2001, la situation qui prévalait en enseignement professionnel exigeait du personnel enseignant de ce secteur une formation universitaire de 30 crédits menant à un certificat en enseignement professionnel ne comportant aucune formation pratique en milieu scolaire.

En 2001, dans la perspective d'offrir aux enseignantes et enseignants du professionnel une formation plus adéquate et comparable à celle des enseignantes et enseignants des autres secteurs de formation, des modifications ont été apportées au Règlement sur les autorisations d'enseigner, augmentant de façon substantielle le nombre de crédits universitaires nécessaires à l'obtention du brevet d'enseignement et intégrant des stages d'une durée significative dans la formation. Conséquemment à ces dispositions, les certificats allaient être retirés de la liste des programmes menant à l'autorisation d'enseigner, et ce, à compter de septembre 2003.

Dans ce contexte, le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, monsieur François Legault, demandait au Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) de procéder au rappel des programmes de formation en enseignement professionnel et d'examiner les nouveaux programmes qui lui seraient soumis à la lumière du document intitulé La formation à l'enseignement professionnel – Les orientations – Les compétences professionnelles (MEQ, 2001). Ce document définissait les orientations de la formation à l'enseignement professionnel, les compétences professionnelles attendues au terme de la formation initiale en enseignement professionnel ainsi qu'un plan de formation adapté pour ce secteur, lequel comprenait les composantes suivantes : une initiation à l'enseignement; une formation psychopédagogique et andragogique; une formation pratique par des stages d'enseignement en milieu scolaire; des activités de perfectionnement relatives au métier ou au secteur d'enseignement (Ibid.).

C'est donc dans ce contexte que naît, en septembre 2003, le programme de Baccalauréat en enseignement professionnel de 120 crédits à l'Université de Sherbrooke, pour lequel le CAPFE accorde une autorisation provisoire de démarrage.

Le 16 juin 2005, faisant suite à la recommandation du CAPFE, le Ministre accorde l'agrément au Baccalauréat en enseignement professionnel (BEP) de l'Université de Sherbrooke, jugeant le programme conforme aux orientations et au développement des compétences professionnelles déterminées par son ministère et publiées dans le référentiel de compétences. Quelques mois plus tard, soit en septembre 2008, sensible aux besoins du milieu anglophone relatifs à la formation d'enseignantes et d'enseignants qualifiés en formation professionnelle et du désir de l'Université de Sherbrooke d'y répondre, le CAPFE approuvait les modifications demandées par l'équipe du BEP, lesquelles consistaient à : 1) permettre aux étudiantes et étudiants anglophones admis au BEP de se qualifier dans la langue d'enseignement (l'anglais) avec le test qualifiant de l'Université McGill (English language proficiency test, le EDEC 215, aujourd'hui remplacé par le English Exam for Teacher Certification [EETC]) et 2) offrir les cours de la Phase II, soit 21 crédits, en anglais pour cette même clientèle. Cette autorisation n'a toutefois pas entraîné de modifications à la fiche signalétique du programme.

Outre le processus d'agrément auquel il a été soumis, le BEP a fait l'objet d'une démarche de réflexion constante et n'a jamais cessé d'évoluer, dans l'objectif de former des enseignantes et enseignants compétents et reconnus comme tels

Comité d'agrément

Le BEP est un programme de formation à l'enseignement et, comme tous les autres programmes ayant cette visée, il est soumis au processus d'évaluation du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE). Lors de la dernière visite du CAPFE à l'Université de Sherbrooke, à la fin 2013, un point de suivi portait spécifiquement sur la concertation, c'est-à-dire les moyens que le BEP utilise pour assurer la concertation en vue d'implanter et d'assurer la mise en œuvre de l'approche programme.

En mars 2014, le CAPFE a remis son rapport dont l'extrait suivant concerne la concertation au BEP (CAPFE, 2014) :

Le CAPFE se dit impressionné par la qualité de la concertation dans ce programme. Le BEP est un programme hors norme comportant plusieurs défis qui, pour la plupart, ont été relevés avec brio.

Le rapport final d'évaluation (avril 2018)

À la lumière des informations recueillies et des consultations menées, des recommandations ont été formulées dans le rapport d'évaluation ciblée. Toutefois, à la suite de la visite des experts, la structure et la liste des recommandations préalablement identifiées dans le rapport d'évaluation ciblée a été revue par le Comité d'évaluation périodique du BEP afin d'en assurer une plus grande cohérence et de rendre compte de l'évolution du programme. Les recommandations sont présentées ci-après.

Recommandation 1 : Établir un portrait des coûts d'opération du programme

Recommandation 2 : Améliorer la qualité des services offerts aux anglophones dans le seul programme de formation à l'enseignement professionnel au Québec

Recommandation 3 : Consolider l'offre de formation du BEP, cheminement francophone

Recommandation 4 : Améliorer l'expérience de formation des étudiants au cheminement francophone en phase V

Recommandation 5 : Réviser la nature et les règles de conception, de réalisation et d'évaluation des activités *Projet de perfectionnement individuel (PPI)* et, le cas échéant, le processus de formation des étudiants au BEP 302, Processus d'élaboration de projet

Recommandation 6 : Valoriser le développement de la compétence à s'exprimer oralement au cheminement francophone

Recommandation 7 : Faciliter et rendre plus rapide le travail de gestion des portfolios en déléguant une part du travail réalisé par la professeure responsable du dossier aux commis et délaissant le format papier pour un format électronique

Recommandation 8 : Explorer la faisabilité de développement et d'implantation d'un portfolio électronique au BEP

Recommandation 9 : Introduire une exigence d'enregistrement vidéo des activités pédao-didactiques mises en œuvre dans le cadre de la demande de reconnaissance des acquis en enseignement dans le cadre des stages FPE

Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan de mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté d'éducation lors de sa séance du 5 février 2019.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, le 8 mai 2019. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique du programme baccalauréat en enseignement professionnel ainsi que le plan de mise en œuvre des recommandations ont été soumis au conseil des études (CE) lors de sa séance du 30 octobre 2019.

Lors de sa réunion du 13 novembre 2019 à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme baccalauréat en enseignement professionnel.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes